2022-11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

présents : 8

votants : 7

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt-six mars
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2022

PRÉSENTS :
MMES/MM : Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Franck ARBOUX, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENTS :
MMES MINIOU Romane, Christine NIEL.

PROCURATION : Néant

Le Conseil Municipal nomme Madame Viviane BASTIDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances pour présenter le compte administratif 2021 du budget annexe M49 Service Eau et Assainissement collectif de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu.

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 234 834.12 euros
et
- un déficit d'investissement de 168 217.92 euros.

Madame le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

COMPTE RENDU ARRÊTÉ
PRÉFECTURE DU GARD
- 5 AVR. 2022
D.C.D.L.

.../...

2022-11

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2021 dressé par Madame Nicole AMASSE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur municipal.

Considérant que Madame Nicole AMASSE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DECIDE d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe M49 Service Eau et Assainissement collectif de la commune soit l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 29/03/2022
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 19 AVR. 2022
⇨ Publié ou affiché le 19 AVR. 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 263 896,06	G 425 985,95	G-A 162 089,89
	Section d'investissement	B 327 266,93	H 160 561,57	H-B -166 705,36

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I 72 744,23
	Report en section d'investissement (001)	D 1 512,56	J

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 592 675,55	Q = G+H+I+J 659 291,75	= Q-P 66 616,20

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 263 896,06	= G+I+K 498 730,18	234 834,12
	Section d'investissement	=B+D+F 328 779,49	= H+J+L 160 561,57	-168 217,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 592 675,55	= G+H+I+J+K+L 659 291,75	66 616,20